

Choisir son lycée en fonction d'une option

Au troisième trimestre, les collégiens de 3^e doivent faire leurs choix d'affectation. En principe inscrits dans leur lycée de secteur, ils peuvent demander d'étudier ailleurs pour un cursus particulier.

C'est en classe de 3^e, que Marcus a découvert l'existence de la section Esabac. Celle-ci permet d'obtenir un double bac français et italien, au lycée Fresnel à Caen. Sauf que ce n'est pas son lycée de secteur ! En mars de son année de 3^e, il fait la demande auprès de cet établissement avec l'aide de son professeur d'italien. « Il a aussi dû fournir une lettre de motivation montrant son envie et sa volonté d'intégrer un cursus particulier, où, par exemple, les cours d'histoire-géographie sont dispensés en italien », explique Christophe, son père. Et en mai, Marcus reçoit la réponse d'acceptation du lycée.

Pas simple...

Cela n'a pas été aussi simple pour son copain, Guilhem, qui hésitait entre une option arts plastiques au lycée Malherbe et Esabac au lycée Fresnel... Deux lycées hors de sa zone de rattachement. Il fait donc deux demandes simultanées, avec un premier choix sur l'option arts plastiques. La dérogation est acceptée, mais Guilhem n'a pas la confirmation qu'il pourra bien intégrer le cursus arts plastiques. Et à la rentrée scolaire, il a la mauvaise surprise de ne pas y figurer... « Nous avons dû rappeler le collège et le lycée Fresnel et batailler pour qu'il puisse au moins obtenir son second choix »

, expliquent ses parents. «Après deux semaines de rentrée morose à Malherbe, il a enfin pu accéder à Esabac. Mais il a vraiment fallu montrer sa détermination ! »

Mode d'emploi à suivre...

Dorénavant, il n'y a plus de dérogation à effectuer, puisque les choix se font désormais en ligne. En mai, les familles sont informées par le collège qu'elles vont devoir inscrire leurs choix d'orientations sur un service en ligne, accessible par le portail Scolarités Services (via leur compte Educonnect).

Elles peuvent aussi remplir un formulaire papier. C'est à ce moment-là que sont formulés les choix de formations et d'établissements (lycée général et technologique, lycée professionnel ou

CAP). Les élèves peuvent faire plusieurs demandes, notamment pour obtenir une option particulière, mais ils doivent classer leurs souhaits par ordre de préférence et, dans tous les cas, demander aussi leur affectation dans leur lycée de secteur.

L'affectation intervient sur décision du directeur académique des services de l'Éducation nationale, qui s'appuie notamment sur l'avis du conseil de classe et sur un traitement informatisé via l'application nationale Affelnet-Lycée, donc du nombre de places disponibles. Les résultats de l'affectation sont diffusés à la fin du mois de juin ou tout début juillet, sur le portail en ligne ou par les établissements concernés. La famille doit ensuite procéder à l'inscription dans le lycée indiqué.

Plus d'infos ici : education.gouv.fr/reussir-au-lycee/



Au cours de la 3e, les élèves vont faire leurs vœux d'affectation dans un lycée. Théoriquement, chacun doit intégrer l'établissement le plus proche de son domicile. Marylène Carre